

# Dessine ton carnaval

## Grand jeu concours ouvert aux 4/15 ans

Dessin à remettre au plus tard avant 16 h, le mercredi 18 mai 2022 au pôle JASE, Place Plichon à Bailleul

### Règlement et invitation à la remise des prix

La société Philanthropique organise son seizième concours de dessin "Dessine ton carnaval". Il est ouvert aux enfants de 4 à 15 ans, du lundi 11 avril au mercredi 18 mai 2022.

#### ARTICLE 1

Le concours est ouvert à tous les enfants résidant ou scolarisés à Bailleul et dans les environs.

#### ARTICLE 2

La participation à ce concours est gratuite. Elle implique l'acceptation du présent règlement et l'autorisation pour l'organisateur d'utiliser les dessins remis ainsi que les noms des auteurs.

#### ARTICLE 3

La réalisation du dessin doit être effectuée sur une feuille de papier à dessin d'un format :

- minimal de 30cm sur 42cm,
- maximal de 40cm sur 50cm.

Pour les écoles ou les groupes carnavalesques locaux : les œuvres doivent impérativement être collectives. Il s'agit donc de productions réalisées par plusieurs enfants d'une même classe, d'un même groupe carnavalesque local (Les dessins individuels ne sont pas acceptés dans cette catégorie).

#### ARTICLE 4

Chaque dessin remis devra comporter au dos de celui-ci,

- pour les œuvres individuelles : les nom, prénom, âge, adresse de « l'artiste ».
- pour les œuvres collectives réalisées par un groupe carnavalesque local : la liste des enfants ayant participé à la conception de l'œuvre et leur date de naissance, le nom et l'adresse du groupe local dont est issue l'œuvre.
- pour les œuvres collectives réalisées en classe : le nom de l'enseignant, la liste des enfants ayant participé à la conception de l'œuvre, le niveau de la classe et le nom de l'école.

#### ARTICLE 5

Les dessins devront être remis au plus tard avant 16h, le mercredi 18 mai 2022 au Pôle JASE, place Plichon à Bailleul.

#### ARTICLE 6

Chaque participant (groupe participant ou classe participante) s'engage à être présent :

**le samedi 28 mai 2022 à 15h  
au Centre Social  
rue Paul Perrier à Bailleul**

C'est lors de ce vernissage que sera proclamé le palmarès et que chaque participant recevra son lot, il lui sera aussi remis un masque blanc à décorer lui permettant de participer au Concours de Selfie.

Notons qu'en fonction de la situation sanitaire, nous pourrions être amenés à modifier l'organisation de ce concours : actualités à suivre sur [www.carnaval-de-bailleul.fr](http://www.carnaval-de-bailleul.fr)

### Attention :

**Ce règlement tient lieu d'invitation à la remise des prix.**

#### ARTICLE 7

Le vainqueur du concours se voit décerner le Prix Spécial du Jury. Son œuvre servira de support à l'affiche du Carnaval des Enfants de 2023.

Tous les autres dessins concourent au classement par catégories. Ainsi, on distingue :

- les 4-6 ans (nés en 2017-2016-2015),
- les 7-9 ans (nés en 2014-2013-2012),
- les 10-15 ans (nés en 2011-2010-2009-2008-2007),
- Les œuvres collectives forment la 4<sup>ème</sup> catégorie. Cette catégorie regroupe les œuvres réalisées par les élèves des écoles, les enfants des groupes carnavalesques locaux, des activités périscolaires et des centres de loisirs.

#### ARTICLE 8

Le palmarès est établi par un jury composé de représentants :

- de l'Ecole Municipale de Dessin,
- du Conseil Municipal de Bailleul,
- du Conseil Municipal des Jeunes,
- de l'Amicale du F.P.A.,
- de la Société Philanthropique de Bailleul.

#### ARTICLE 9

Les décisions du jury seront sans appel.

#### ARTICLE 10

Le gagnant du prix spécial du jury se verra remettre un vélo ou un cadeau de valeur équivalente.

*S'il s'agit d'une œuvre collective, le groupe local, l'école ou l'établissement se verront doter d'un bon d'achat au profit de leur groupe ou coopérative.*

#### ARTICLE 11

Dans chaque catégorie d'âge, le premier prix recevra un joli cadeau surprise.

En cas d'ex aequo, les gagnants recevront le même lot.

*Les œuvres collectives gagnantes se verront doter d'un bon d'achat au profit de leur groupe ou coopérative d'école ou d'établissement.*

#### ARTICLE 12

Tous les dessins seront exposés et pourront être édités sur les documents de communication de la Ville de Bailleul ou de la Société Philanthropique. Les dessins primés (il s'agit des premiers dessins de chaque catégorie) resteront la propriété de la Société Philanthropique.

Les autres dessins pourront être restitués aux jeunes artistes au Pôle JASE à partir du samedi 11 juin.

#### ARTICLE 13

Si pour des raisons sanitaires, la remise des prix ne pouvait être organisée, vous trouverez toutes les informations utiles sur :

[www.carnaval-de-bailleul.fr](http://www.carnaval-de-bailleul.fr)

L'organisateur du concours ne pourra être tenu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le concours devait être en totalité ou en partie, reporté, modifié ou annulé.

#### ARTICLE 14

L'original de ce règlement est conservé au siège de la Société Philanthropique à Bailleul.

Il est consultable sur le site de la Société Philanthropique :

[www.carnaval-de-bailleul.fr](http://www.carnaval-de-bailleul.fr)

<sup>1</sup> Cependant les lots non réclamés seront disponibles au Pôle JASE, place Plichon, dès le lendemain de la remise des prix et ce jusqu'à la fin de la période du carnaval.

Si vous avez la chance de pouvoir participer au carnaval des enfants du lundi 6 juin 2022, demandez aux parents qui vous accompagnent de venir comme vous : déguisés et/ou masqués ! La fête n'en sera que plus belle ! Nous reviendrons vers vous pour vous présenter la nouvelle organisation prévue pour cet évènement.



Dessin de Sohayl Si-Ali.

Talon à découper, à compléter et à coller au dos du dessin

## Concours "Dessine ton Carnaval" - Edition 2022 -

Nom et prénom de l'auteur : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_



### Pour les œuvres collectives :

Groupes carnavalesques locaux -  
Centres de loisirs - Activités  
Périscolaires :

**Indiquez :**

le nom du groupe ou du centre, son adresse, le nom de l'adulte responsable ou de l'animateur, joindre une liste comportant les noms, prénoms et dates de naissance de tous les participants.

**École - Établissement scolaire :**

**Indiquez :**

le nom de l'école, son adresse, le nom de l'enseignant, le niveau de la classe, joindre une liste comportant les noms, prénoms et dates de naissance de tous les participants.